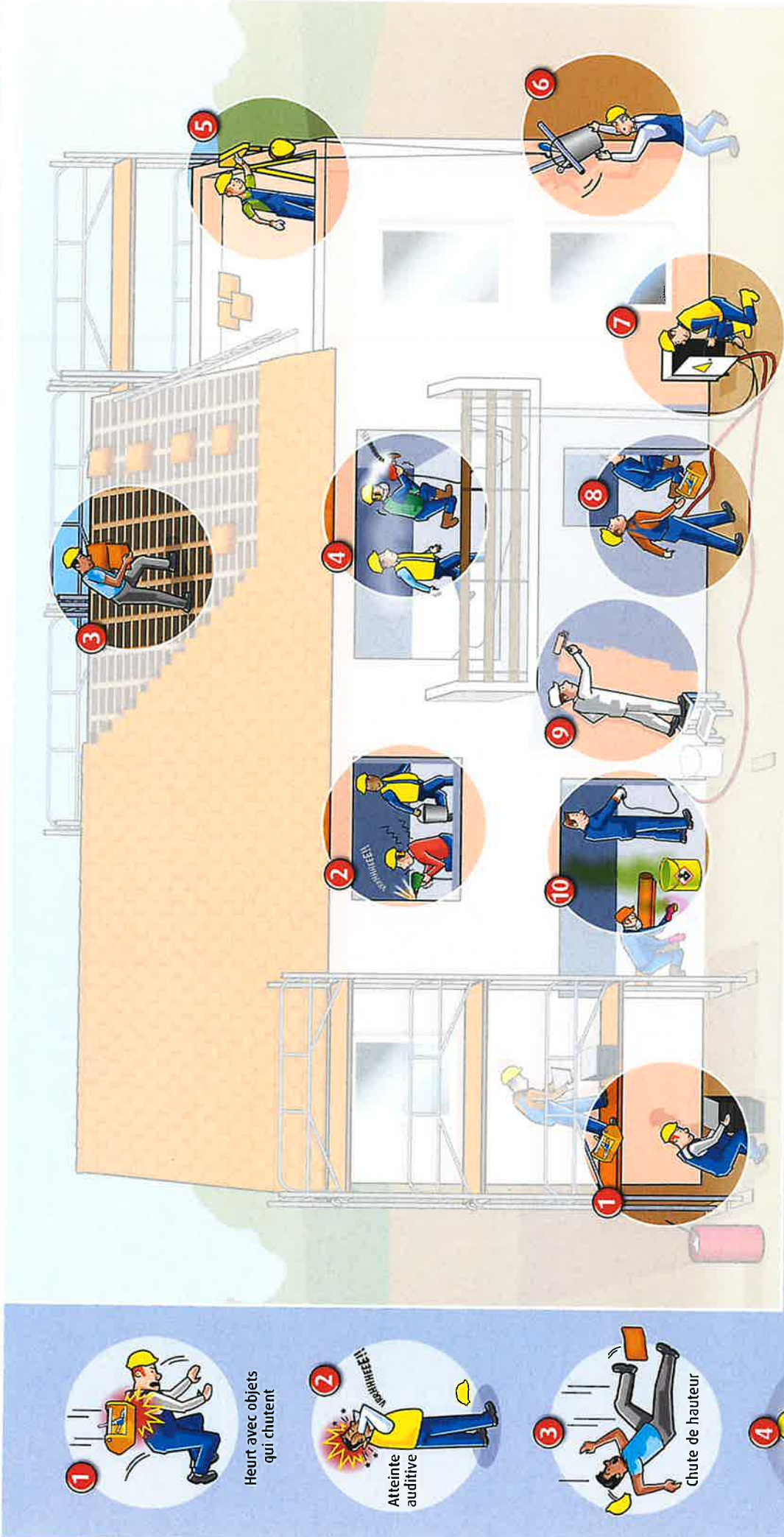


N° de risque	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Heurt avec objets qui chutent	Organiser le chantier de façon à limiter les travaux en hauteur. Organiser le chantier de façon à éviter la présence de personnes travaillant sur plusieurs niveaux.	Protéger les zones se situant en-dessous des zones de travail en hauteur de la chute des objets (filets, plinthes sur les échafaudages,...).	Porter les EPI (casque, chaussures...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute d'objets.
2	Atteintes auditives	Organiser le chantier de façon à limiter la présence de personnes auprès des sources de bruits intenses. Remplacer les appareils bruyants par des appareils moins bruyants.	Protéger des sources de bruits à la source (capotage des machines bruyantes - enfermement des compresseurs dans des locaux fermés ou caissons...).	Porter des bouchons d'oreilles ou des casques.	Sensibiliser les personnes aux risques liés aux bruits.
3	Chute de hauteur	Pré-fabriquer au sol l'essentiel des éléments à monter (ex. : linteaux de fenêtres...).	Mettre en place des protections périphériques (garde-corps, échafaudages, grilles sur perches...).	Porter des équipements de protection adaptés (casques, chaussures, harnais,...). Le harnais avec point d'ancrage adapté doit être porté lors de la mise en place des protections collectives.	Former aux travaux en hauteur, au montage / démontage / utilisation d'échafaudages et au port correct des EPI.
4	Intoxication et/ou atteinte respiratoire	Éviter l'utilisation de produits toxiques sur chantier (substituer les produits dangereux par des produits moins dangereux). Organiser le chantier de façon à éviter le travail à proximité de produits toxiques. Étiqueter les produits utilisés sur chantier. Mettre à disposition les FDS.	Aspirer à la source les poussières, gaz et vapeurs toxiques.	Porter un masque adapté au produit.	Former aux risques chimiques. Mettre à disposition les FDS (fiches de données de sécurité).
7	Choc électrique (électrocution - électrisation)	Mettre hors tension toutes les alimentations électriques et réseaux de distribution présents sur chantier (enterrés ou en hauteur) à l'exception de ceux qu'il n'est pas possible de neutraliser. Consigner les installations qui sont hors tension.	Protéger par un différentiel 30 mA tous les circuits maintenus sous tension sur le chantier.	Des EPI spécifiques pour le travail à proximité d'une source électrique sont utilisés par le personnel habilité (gants et tapis isolés, outils isolés,...).	Former à l'habilitation électrique le personnel concerné. Mettre à disposition du personnel un plan à jour de toutes les installations d'alimentation et de distribution électrique présentes sur le chantier.
8	Chute de plain-pied	Organiser les espaces de travail (ranger le matériel et les outils, maintenir les sols propres, baliser les zones de stockage,...).	Signaler les petites dénivellations. Équiper les escaliers de garde-corps avec main courante.	Porter des chaussures anti-dérapantes et des EPI adaptés.	Former les nouveaux lors de l'accueil (présenter le plan de circulation...). Donner des consignes (gestion des déchets, rangement du poste,...).
9	Chute de hauteur	Privilégier les préparations au sol et les travaux depuis le sol (perche,...).	Utiliser des échafaudages roulants ou des plate-formes individuelles roulantes.	Porter des EPI adaptés (casque, chaussures,...).	Informier les salariés sur le fait que l'échelle et l'escabeau sont des moyens d'accès mais pas des plate-formes de travail.



1 Heurt avec objets qui chutent



2 Atteinte auditive



3 Chute de hauteur



4 Atteinte respiratoire



5 chute de hauteur



6 Heurt avec objets qui chutent



7 Choc électrique



8 Chute de plain-pied



9 chute de hauteur



10 Intoxication respiratoire